



Conseil régional  
de l'**environnement**  
de l'Estrie

**La revue du Plan de gestion des  
matières résiduelles 2023-2029 du  
Val-Saint-François en 11 points**

| *Déposé à la MRC du Val-Saint-François le 20 juin 2022*

**ICI ON PASSE  
À L'ACTION  
POUR LE CLIMAT!**

## Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie)

Le CRE Estrie est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CRE Estrie a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CRE Estrie s'implique dans la gestion des matières résiduelles (GMR) en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de colloques, l'animation d'une table de concertation, la réalisation de mandats visant à améliorer la GMR des ICI et par la présentation de positions et de mémoires. Le CREE s'implique auprès de Synergie Estrie et de l'organisme Festivals et événements verts de l'Estrie qu'il a co-fondé en 2015. En outre, la 3e orientation du plan d'action triennal du CRE Estrie vise la réduction des déchets avec comme objectifs de (1) favoriser la réduction à la source, la consommation responsable et l'économie circulaire et (2) soutenir les MRC dans le développement de nouvelles approches de réduction à la source, de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 (PGMR) et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Note : nous avons utilisé les acronymes déjà définis dans le projet de PGMR.

## Introduction

Le nouveau plan de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François arrive quelques mois après de dépôt du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, rapport qui a mis en lumière de graves lacunes dans notre façon québécoise de consommer et d'utiliser nos précieuses ressources. Le Québec, avec la collaboration des MRC à travers les PGMR, doit mettre en place les solutions pour atteindre deux grands objectifs :

- Repenser notre façon de consommer ;
- Réduire à la source.

La MRC a amorcé plusieurs chantiers en ce sens dans son dernier PGMR et les nouvelles mesures semblent avoir été bien accueillies par la population. Même s'il ne dresse pas un bilan très clair des résultats des mesures mises en place, le projet de PGMR propose heureusement de poursuivre cette mouvance en ciblant de nouvelles actions de réduction à la source et d'accompagnement vers les meilleures pratiques de GMR.

Les recommandations présentées par le CRE Estrie dans le présent mémoire ont été réfléchies par rapport à ces objectifs qui sont à notre avis les plus importants dans une optique où le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. L'économie circulaire, la consommation locale, l'élimination du superflu sont des solutions qui peuvent être posées à l'échelle régionale et avoir un impact significatif sur les multiples dépenses et émissions de GES associées à notre consommation non responsable.

Parmi les matières prioritaires, la matière organique continue de se démarquer comme celle qui est non seulement la plus présente dans le bac de déchet, mais également l'une des plus faciles à valoriser si la population, les institutions et les ICI participent au tri à la source. Nous avons porté un œil plus critique envers les actions prévues dans le PGMR en ce sens.

Ainsi, nous avons priorisé 11 champs d'intervention où nous croyons que des actions auront le plus d'impact sur la diminution de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.

## UN PORTRAIT JUSTE POUR MIEUX PLANIFIER

Étant donné qu'un exercice de rétroaction n'est pas fait entre la fin d'un PGMR et le début d'un autre et que les bilans annuels ne donnent pas d'information sur l'efficacité des mesures (on apprend seulement si elles ont été complétées), il est difficile de vérifier quelles mesures sont réellement efficaces et méritent d'être reconduites et quelles autres devraient être faites différemment. La manière dont l'inventaire des matières résiduelles est présenté permet difficilement de cibler les problèmes ou les endroits où il est prioritaire d'agir. L'outil d'inventaire fourni par RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour plusieurs données, mais ne semble pas assez précis pour faire une estimation juste des efforts mis en place dans le Val-Saint-François. Pouvez-vous mieux expliquer de quelle manière l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet de cibler précisément la performance de la MRC par rapport aux actions ayant été mises en place dans le PGMR? Pourquoi aucune donnée ne peut être estimée sur la mise en valeur des matières organiques pour les ICI du territoire?

- 1) *Recommandation : faire une analyse plus détaillée de l'efficacité ou des résultats des mesures mises en place, notamment en s'assurant de présenter les résultats des indicateurs de suivi dans les bilans annuels. Mettre un accent plus fort sur quelques matières à caractériser régulièrement, notamment là où de vastes efforts seront mis en place pour améliorer leur détournement de l'enfouissement (exemple : le plastique, la matière organique, etc.). Ceci permettra un portrait plus juste des résultats des efforts de la MRC par rapport à l'utilisation de l'outil de suivi de RECYC-QUÉBEC.*

## VISER LA RÉDUCTION

Malgré la présentation d'objectifs de réduction à la source dans le projet de PGMR, on ne sent pas une volonté ferme de s'attaquer prioritairement à tout le système de consommation. Même la notion de gaspillage alimentaire est présentée assez brièvement, avec un faible budget associé aux mesures à mettre en œuvre. Voici un extrait du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes qui devrait à notre avis être à l'échelle municipale le fil conducteur du PGMR :

« RECYC-QUÉBEC est un interlocuteur central dans la gestion des matières résiduelles. Pour assumer pleinement son rôle pivot et de référence et pour lui permettre de relever les nouveaux défis qui l'attendent, celle-ci gagnerait considérablement à revoir sa vision en plaçant la réduction, le réemploi et l'économie circulaire au cœur de ses objectifs et en développant des pôles d'excellence qui revêtent une importance stratégique. » (Faits saillants BAPE, résidus ultimes)

Les mesures de l'objectif 1 sont intéressantes, mais manquent de précision ou semblent difficiles à associer à une matière en particulier. Par exemple, on vise principalement les marchés publics pour la réduction des emballages, mais il aurait été intéressant de cibler quelques matières qui

sont particulièrement problématiques. Les mesures à mettre en place deviennent plus évidentes quand on a une idée claire de ce qu'on souhaite régler comme problème. Des pistes d'action comme « convaincre les entreprises » sont plutôt floues : est-ce que des mesures coercitives pourraient être proposées, par exemple, afin de forcer un peu les mesures volontaires? Est-ce qu'on connaît les freins des entreprises par rapport à la mise en place de mesures de GMR? **Une proposition de mesure coercitive annoncée en début de PGMR et effective à la fin de celui-ci pourrait donner le temps nécessaire aux acteurs de mettre en œuvre les activités d'accompagnement et de sensibilisation avant de sanctionner.**

La réparation : le grand défi du réemploi!

Les fiches-action 2, 40 et 41 ont mis en lumière le grand besoin de soutien des entreprises d'économie sociale en réemploi et en démantèlement. Comme la réparation est un élément essentiel pour la remise en marché de plusieurs bien usagés ou pour la récupération de certaines composantes, nous estimons que la mesure 2 devrait plus directement aborder le thème de la réparation, qui est central pour optimiser le secteur du réemploi. Cette mesure devrait prévoir des activités visant à créer des conditions favorables au maintien des services de réparation, comme l'accès à une main d'œuvre qualifiée, des espaces de travail adaptés et l'accès à un inventaire de pièces de rechange. Une telle approche servirait également les mesures 40 et 41 visant plus directement le démantèlement dans un objectif de récupération.

- 2) *Recommandation : mettre des indicateurs en termes de réparation pour stimuler les efforts en ce sens dans les actions visant le réemploi (mesure 2).*
- 3) *Recommandation : identifier les principales matières à viser pour la réduction et la récupération afin de bien utiliser l'énergie déployée lors de la mise en place d'actions.*
- 4) *Recommandation : Préciser les démarches et les actions visant la lutte au gaspillage alimentaire afin d'identifier les partenaires qui soutiendront efficacement cette mesure.*

Bon coup : certaines cibles et objectifs du PGMR sont plus précis que ceux proposés par RECYC-QUÉBEC (plastique agricole, encombrants et CRD). Exemple : « *augmenter le taux de mise en valeur des encombrants non métalliques à 50 % d'ici 2029* ». **Par rapport à cette cible bien précise, la MRC devra s'assurer que les mesures visent à promouvoir le réemploi ainsi que les ateliers de démantèlement sur le territoire.**

## RÉDUIRE L'ACCÈS AU BAC NOIR EN TRIANT À LA SOURCE

« *Les données provenant du MELCC établissent à 13 485 tonnes la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire et envoyées à l'élimination en 2019, ce qui équivaut à 431 kg/hab. toute catégories confondues* » (P.63).

Seulement 22% des résidus alimentaires et 20% des autres résidus organiques sont détournés de l'enfouissement malgré les outils fournis, tel que la collecte à trois voies ou l'accès au compostage domestique. On constate qu'encore énormément de travail de sensibilisation devra être accompli pour encourager le changement de comportement. Une manière qui s'est avérée efficace dans d'autres MRC est de réduire la fréquence des collectes du bac noir, afin d'encourager l'utilisation des autres bacs par les citoyens et les ICI. Dans la MRC, la moitié des municipalités collectent encore le bac noir aux 2 semaines et aucune n'a diminué la fréquence des collectes aux 4 semaines. Malgré que la compétence de la collecte du bac de déchet n'ait pas été déléguée à la MRC, nous vous encourageons à mettre une plus grande pression, voire mieux informer sur les avantages économiques, pour que les municipalités réduisent le nombre de collectes mensuelles des déchets.

*5) Recommandation : à travers les mesures de l'objectif 3 et pour répondre à l'objectif 16 (réduction GES lié au transport), nous recommandons aux municipalités de réduire les collectes du bac noir à 1 fois par mois pour inciter l'utilisation des autres bacs et la pratique du tri à la source chez les citoyens et ICI du territoire.*

Bon coup pour le tri à la source : « *Poussée par des élus et des groupes de citoyens qui ont à coeur l'environnement, plusieurs initiatives telles que les points de dépôt pour la récupération du verre, le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique et la gestion responsable du polystyrène ont été réalisées.* ».

Nous tenons à souligner la proactivité de la MRC et ses municipalités participantes pour ses réalisations concrètes et efficaces en matière de tri à la source du verre et du polystyrène ainsi que du règlement pour le bannissement des sacs à usage unique.

## MOTIVER LES GENS À PRENDRE ACTION

Les mesures volontaires sont proposées depuis les tous premiers PGMR. Les gens qui sont les plus conscientisés sont réceptifs aux actions de promotion de la saine gestion des matières résiduelles ont depuis longtemps eu l'occasion de modifier leurs habitudes, d'autant plus que les solutions sont de plus en plus accessibles sur le territoire. Il faut maintenant être plus créatifs pour attirer l'attention de notre public. Plusieurs mesures dont la mesure 9 qui vise à monter des fiches par type de matière et la mesure 13 visant à créer une boîte à outils pour les municipalités ou la mesure 29 qui visera à mieux cibler les messages démontrent bien que la MRC a bien compris le besoin de revoir les moyens de communication. Voici quelques recommandations supplémentaires pour atteindre des publics plus difficiles d'accès.

- 6) *Recommandation : afin d'atteindre de nouvelles clientèles qui ne sont pas réceptives aux communications sur la GMR, s'associer à des regroupements existants ou intervenir directement auprès d'entreprises pour réaliser les activités proposées dans les mesures (ex. : AFEAS, scouts (parents), cercle des fermières, etc.). Associer la sensibilisation à d'autres activités comme offrir une visite du centre de tri dans le cadre d'une journée de don d'arbres ou don de compost.*

Or, force est de constater que l'adoption de mesures volontaires a démontré ses limites et que les performances plafonnent (partout au Québec). Il faut donc passer par des moyens contraignants, obligatoires, voire pénalisants. Au-delà des mesures volontaires et de sensibilisation, des mesures plus drastiques seront nécessaires pour encourager certaines municipalités, ICI et une partie de la population à changer son comportement. Pensons à l'adhésion de seulement 26 ICI au programme de collecte de matière organique. Quelques mesures à saveur réglementaire sont proposées dans le PGMR, mais elles demeurent très faibles et peu contraignantes. Par exemple, la mesure 24 prévoit seulement 306\$ de budget pour aider les municipalités ayant un programme municipal de compostage domestique à adopter un règlement municipal afin d'obliger l'ensemble des unités de logements à pratiquer le compostage domestique. Nous croyons que le simple ajout du règlement aura peu d'impact sur le terrain.

Les mesures pour encourager les ICI à participer à la collecte de la matière organique semblent faibles, considérant le court délai pour atteindre les cibles de participation et de performance de la SVMO. De l'accompagnement doit être prévu, comme vous le prévoyez en mesure 26 pour les écoles. La MRC semble compter sur le gouvernement pour stimuler la participation des ICI au tri de la matière organique : « *selon l'approche présentée dans la SVMO, les ICI auront l'obligation de gérer leurs matières organiques d'ici 2025, sous risque de se voir imposer des pénalités ou des sanctions. Ceci devrait constituer un incitatif à l'adhésion des ICI à la collecte des matières organiques* » (p.71). En quoi la MRC compte-t-elle accompagner ses ICI à travers cette mesure? Pourrait-elle proposer elle-même des mesures législatives à ses municipalités (ex. : obligation de participer à la collecte à 3 voies sous peine d'amende)?

- 7) *Recommandation : un programme de soutien devrait accompagner la mise en place d'un règlement sur l'obligation de la pratique du compostage par les citoyens et par les ICI, tant au niveau des inspecteurs, qui devront appliquer le règlement, que pour les citoyens, qui ont peut-être besoin de plus d'information pour participer au tri à la source. Un accompagnement des ICI avec une visée de règlementation vers la fin du PGMR devrait également figurer parmi les actions.*

Écofiscalité :

- 8) *Recommandation : le terme de l'écofiscalité comme outil de gestion des matières résiduelles a été peu abordé dans le PGMR. Or, des opportunités pourraient être saisies en lien avec les stratégies visant la réduction à la source et l'élimination de certains biens à usage unique, comme l'exploration des mesures de tarification incitative.*

Nous avons relevé dans le rapport du BAPE sur les résidus ultimes un tableau résumant les avantages et inconvénients de plusieurs mesures de tarification incitative et d'interdiction des produits à usage unique (page 351, tableau 7.9 et 7.10). Nous encourageons la MRC à explorer ces possibilités, en tenant toutefois compte de certains éléments :

- Explorer les mesures incitatives ou d'écofiscalité de manière concertée avec le reste de la région. Les mesures de taxation des produits à usage unique seraient toutefois plus facilement applicables à l'échelle de la province.
- La tarification incitative peut être une solution plus facile à appliquer auprès des ICI que du résidentiel.
- Toute mesure de tarification incitative ou d'écofiscalité doit être accompagnée de solutions de rechange réalistes pour le public visé, afin qu'il soit en mesure d'atteindre l'objectif de détourner les matières de l'enfouissement.

## **LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD) DANS LA MIRE**

3780 tonnes de matières résiduelles en provenance de CRD sont enfouies annuellement. C'est donc un secteur où il faut agir rapidement et concrètement, mais où les défis sont importants. Les stratégies pour améliorer le taux de valorisation des matières résiduelles de ce secteur sont plutôt discrètes dans le projet de PGMR. C'est pourquoi nous souhaitons y consacrer trois séries de recommandations.

- 9) *Recommandations liées à la connaissance, la concertation des acteurs et l'accompagnement et la participation des acteurs du milieu CRD :*

- Établir une cartographie des acteurs pouvant jouer un rôle dans l'amélioration de la gestion des CRD dans la MRC, incluant des acteurs privés réalisant de la récupération et la valorisation des CRD sur le territoire. La personne responsable de l'économie circulaire est possiblement une bonne source d'information.

- Le 3RMCDQ est un acteur important dans la gestion des CRD et il n'est pas nommé parmi les collaborateurs potentiels dans les actions visant l'amélioration de la gestion des matières CRD. L'organisme a notamment documenté les projets de valorisation par matières sur son site web. À titre d'exemple au sujet du gypse : <https://www.3rmcdq.gc.ca/projets/gypse>
- Penser à certains donneurs d'ordre, comme les institutions qui ont leurs propres contraintes qui les limitent dans leurs possibilités d'actions. Prenons pour exemple les critères d'appels d'offre et l'obligation de prendre le plus bas soumissionnaire, le nombre limité de fournisseurs de service à distance raisonnable, la difficulté d'effectuer un contrôle sur les méthodes de travail, la difficulté à trouver et financer des superviseurs des chantiers de démolition, etc.
- Obtenir l'engagement ferme des principaux constructeurs par rapport à la récupération de certaines matières, l'usage de matériaux sains, les efforts de déconstruction.

### *10) Recommandations liées aux principes de déconstruction et de réemploi :*

- Avez-vous envisagé établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, **des mesures destinées aux nouveaux projets immobiliers** afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD ?
- Mettre davantage en évidence la volonté de **mettre en place des outils pour favoriser la déconstruction et le réemploi**. Prenons pour exemple les projets de rénovation dans les secteurs patrimoniaux : la déconstruction de résidences non soumises aux règles patrimoniales constitue tout de même une grande source de matériaux de très grande valeur. Un programme spécifique pourrait être mis en place, en lien avec la volonté de créer un centre de réemploi CRD : **voir à cet effet l'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska avec son « Espace du réemploi ».**

## **Espace du réemploi : articles usagés à vendre ou à donner**



L'Espace du réemploi a pour but de donner une deuxième vie à des matières en bon état. Les citoyens peuvent s'y procurer, à faible coût, divers articles tels que de la quincaillerie, des pièces de remplacement de tout genre, des matériaux de construction, des luminaires, des portes, des poignées, des éviers, des appareils électroniques, de la décoration et des meubles. Les matières varient selon les arrivages.

En magasin : Articles payables sur place. Tous modes de paiement acceptés.

HEURES D'OUVERTURE



### *11) Recommandations en lien avec les matières à privilégier pour la valorisation :*

- Il sera important d'identifier quelles matières valorisables (et en quelle quantité) se trouvent dans les déchets et de concentrer les énergies sur celles ayant le plus grand potentiel de valorisation. Par exemple, **le verre plat, la brique, le béton, le plastique et le bardeau d'asphalte qui pourraient être facilement recyclés si triés convenablement. Des débouchés existent.**

- Tel que recommandé par le BAPE sur les résidus ultimes, prioriser les activités qui auront un impact sur le réemploi des matériaux.
- Valider avec Valoris la capacité de caractériser les asphaltes résiduels et les stocker séparément, selon leurs qualités, afin de maximiser le réemploi et le recyclage.

## Conclusion

La MRC présente un plan d'action qui s'articule encore en grande partie autour des actions de sensibilisation. Ce constat laisse croire qu'on vise toujours les citoyens, industries, commerces et institutions qui sont déjà favorables ou du moins sensibles à l'amélioration de notre gestion des matières résiduelles. Heureusement, de nombreux nouveaux outils seront développés et mis en place, ce qui facilitera un nécessaire accompagnement personnalisé. Il est vrai que, malgré toutes les années passées à promouvoir la réduction à la source et la saine gestion de nos matières résiduelles, il reste encore énormément d'éducation à faire. Cela demeurera malheureusement le cas tant que des mesures obligeant le changement de comportement, tel que la réduction de la fréquence des collectes des déchets, l'interdiction de certaines matières ou des mesures coercitives relatives à la récupération de certaines matières comme les plastiques souples, ne viendront pas compléter les efforts de sensibilisation.

Le Conseil régional de l'environnement sera heureux de vous accompagner, à la hauteur de ses capacités et dans le respect de sa mission, à la réalisation du PGMR de la MRC. Nous accompagnons présentement la Ville de Sherbrooke dans une importante démarche de préparation des ICI à la collecte de la matière organique. Nous avons acquis une expérience qu'il nous fera plaisir de partager avec vous. Nous avons également mis sur pied un atelier visant à sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire sur les impacts de nos choix de consommation. Sous l'appellation « La fabuleuse histoire de ton chandail », cet atelier pourrait être complémentaire à votre proposition actuelle pour la sensibilisation des jeunes.

Pour en savoir plus sur ces deux possibilités, nous vous invitons à contacter les membres de notre équipe qui en sont responsables :

Le projet de préparation des ICI à la collecte des matières résiduelles :  
Samuel Lapointe | [s.lapointe@environnementestrie.ca](mailto:s.lapointe@environnementestrie.ca) | 819 821 4357 p.103

L'atelier « La fabuleuse histoire de ton chandail » :  
Caroline Nioucel | [c.nioucel@environnementestrie.ca](mailto:c.nioucel@environnementestrie.ca) | 819 821 4357 p.102